



**PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 9 FÉVRIER 2015 À 19H. SONT PRÉSENTS :**

Madame Nicole Champagne,	Mairesse
Monsieur Gilles Desgagnés,	Conseiller
Monsieur Rock Cormier,	Conseiller
Madame Martine Poitras,	Conseillère

**SONT ABSENTS :**

Monsieur Réjean Sini,	Conseiller
Madame Martine Labrie,	Conseillère

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

Madame Nicole Champagne, mairesse, ouvre la session à 19h.

2015-018

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Gilles Desgagnés et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2015-019

**3- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 12 JANVIER 2015**

Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès verbal du 12 janvier 2015.

2015-020

**4- DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

Il est proposé par Madame Martine Poitras et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses.

2015-021

**5- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS**

Il est proposé par Monsieur Gilles Desgagnés et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Godbout ainsi que la secrétaire-trésorière ont approuvés les déboursés totalisant la somme de 22 243.36\$.

2015-022

**6- ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Godbout ainsi que la secrétaire-trésorière ont approuvés les déboursés pour les comptes de février 2015 totalisant la somme 32 917.98\$.

**7- AVIS DE MOTION**

Aucun.

**8- SUIVI DES DOSSIERS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

Madame Nicole Champagne : Travaux S.T.Q. – Activités à venir

**9- LES POINTS DE RÉOLUTIONS**

2015-023

**9.1 FINANCEMENT FORMATION POMPIER 1**

**Attendu que** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédants les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel



**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Godbout désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Godbout prévoit la formation de 6 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Manicouagan en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Gilles Desgagnés et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Manicouagan.

2015-024

## **9.2 AMÉNAGEMENT DU QUAI MUNICIPAL**

Il est proposé par Madame Martine Poitras et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder au paiement de la facture Groupe conseil TDA au montant de 1180.05\$ taxes incluses concernant la conception de plan pour l'aménagement du quai municipal que nous avons fait parvenir au Ministre Bolduc et aux Députés Messieurs Marjolain Dufour et Jonathan Genest-Jourdain, dans le but d'obtenir de l'aide pour l'aménagement de ce quai.

2015-025

## **9.3 INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN-NOMINATION**

Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Madame Annie Cloutier, agente de développement rural chez Innovation et Développement Manicouagan (CLD) à titre de représentante officielle de la Municipalité de Godbout (et du secteur des Panoramas) auprès du comité formé dans le cadre du Plan d'action concerté pour le renforcement des pôles touristiques de la Côte-Nord - Pôle Baie-Comeau et ses environs.

2015-026

## **9.4 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC - COTISATION**

Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents de faire le paiement au montant de 272.49\$ les taxes incluses pour la cotisation annuelle de notre directeur incendie, Monsieur Michel Labrie

2015-027

## **9.5 PROTOCOLE D'ENTENTE/FOURNITURE SERVICE EN MATIÈRE D'INSPECTION DE CERTAIN BÂTIMENTS ET RÉALISATION DE PLANS D'INTERVENTION**

**Considérant** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan est entré en vigueur le 13 août 2012;

**Considérant** que les municipalités locales on adopté des plans de mise en œuvre des objectifs de ce schéma;



**Considérant** que la MRC de Manicouagan, en collaboration avec les services de sécurité incendie des municipalités locales concernées, doit élaborer un programme sur l'inspection des risques élevés et très élevés;

**Considérant** que les municipalités doivent mettre en application ce programme d'inspection (en impliquant obligatoirement une ressource qualifiée en prévention des incendies) ;

**Considérant** que les municipalités de Franquelin, Godbout et la Ville de Baie-Comeau désirent bénéficier des services du coordonnateur régional-préventionniste en sécurité-incendie de la MRC afin de réaliser ces actions.

Il est proposé par Madame Martine Poitras, conseillère, et unanimement résolu par les membres présents que la mairesse Madame Nicole Champagne et la directrice générale Madame Martine Morin, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Godbout, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Manicouagan et les municipalités participantes relativement à la fourniture de services en matière d'inspection de certains bâtiments et la réalisation de plans d'intervention.

2015-028

#### **9.6 PROJET : LA MÉMOIRE DU TEMPS PAR LA MÉMOIRE DES GENS**

Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents, d'allouer un montant de 500.00\$ au projet présenté par Monsieur Éric Deschênes « La mémoire du temps par la mémoire des gens » qui sera disponible sur DVD et qui relate l'histoire de Godbout.

**Il est entendu que** le montant sera octroyé lors d'une première présentation aux citoyens, avant la production du DVD.

2015-029

#### **9.7 RECONDUCTION DES MESURES D'AIDE À L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**Attendu que** le 15 janvier dernier, la Société d'habitation du Québec, modifiait ses façons de faire concernant le financement d'Accès Logis Québec;

**Attendu que** l'enveloppe de 53,6M\$ pour les mesures d'aide à l'occupation du territoire sera insuffisante pour permettre la réalisation de projets d'ici l'échéance prévue au 31 mars 2016; les fonds devant être épuisés dès février 2015;

**Attendu que** les mesures temporaires facilitent la réalisation de projets AccèsLogis en permettant d'augmenter les coûts de réalisation maximaux admissibles et d'offrir une aide financière additionnelle pour les projets en régions éloignées;

**Attendu que** selon l'étude comparative des coûts de construction résidentielle de la Côte-Nord, réalisée par la firme KPMG et commandée par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, les coûts de construction pour la Côte-Nord sont supérieurs de 21% en moyenne à ceux de la région étalon qu'est Trois-Rivières;

**Attendu que** la reconduction et la bonification des mesures d'aide à l'occupation du territoire sont nécessaires à la poursuite de développement de projets AccèsLogis;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contestes de développement d'un territoire à l'autre;



Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au gouvernement du Québec de : bonifier l'enveloppe actuelle des mesures d'aide à l'occupation du territoire dans le cadre du programme AccèsLogis Québec; reconduire et de modifier ces mesures temporaires afin qu'elles deviennent des mesures permanentes.



2015-030

### **9.8 RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

**Attendu que** partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînées en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

**Attendu que** des ménages de notre municipalité de Godbout ont des besoins de logements abordables;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**Attendu que** la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis sont nécessaires à la poursuite de développement du logement social et communautaire;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de

**Attendu que** ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme financement;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Il est proposé par Monsieur Gilles Desgagnés et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

Il est également proposé de demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget, un plan d'investissements sur cinq ans dans AccèsLOGis Québec, permettant ainsi la réalisation d'un minimum de 3000 nouveaux logements par année;

2015-031

### **10. DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt des correspondances.

2015-032

### **11. AFFAIRES NOUVELLES :**

#### **11.1 BANDE ESTIVALE**

Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet de la bande estivale au montant de 13 036.00\$, la part du milieu de la municipalité sera de 1430.00\$. Madame Martine Morin est nommée responsable du dossier et sera signataire des documents.

2015-033

#### **11.2 SENTIER DES POSTILLONS**

Il est proposé par Madame Martine Poitras et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le dépôt de la demande pour le projet du sentier des postillons, phase I, et d'autoriser Madame Martine Morin à signer les documents officiels.

2015-034

### **12. FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**



Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents de clore les affaires nouvelles à 19H30.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la période de questions à 19h30

**14. FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur Gilles Desgagnés et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la période de questions et la fermeture de la session 19h39.

2015-035

---

Madame Nicole Champagne  
Mairesse

---

Madame Martine Morin  
Directrice générale